

Livret du doctorant

2024-2025
Vade-mecum

École doctorale STT
N°604

COLLEGE

SOCIETES

DOCTORAL

TEMPS

PAYS DE LA LOIRE

TERRITOIRES



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une école doctorale ?	Page 3
Cadre général des Écoles doctorales de la région	Page 4
Les différents rôles	Pages 5-6
Sources de financement	Page 7
Le comité de suivi individuel (CSI)	Page 8
Les spécialités de l'ED STT	Page 9
Plan individuel de formation	Page 10
Formations doctorales ED STT catalogue 2024-2025	Page 11
Équivalences	Page 12
Recueil des réalisations et portfolio	Page 13
Environnement de thèse. Aide à la mobilité	Pages 14-15
Blocs de compétences du doctorat	Pages 16-17
De l'inscription à la soutenance	Page 18-19
Référents intégrité scientifique	Page 20
Missions égalité	Page 21
Services administratifs	Page 22

Qu'est ce qu'une école doctorale ?

UNE ÉCOLE DOCTORALE EST UNE STRUCTURE INTERNE AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE HABILITÉE À DÉLIVRER LE DOCTORAT, ET METTANT EN ŒUVRE LA FORMATION DOCTORALE. LES DOCTORANT(E)S RELÈVENT AINSI DE L'UNITÉ DE RECHERCHE (LABORATOIRE) DE LEUR DIRECTION DE THÈSE ET DE L'ED POUR LES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES.

Les ED peuvent couvrir plusieurs établissements d'enseignement supérieur. En l'occurrence, l'ED STT est présente sur 3 sites de la région Pays de la Loire : Nantes, Angers et Le Mans.

À Angers, l'ED STT concerne l'Université d'Angers mais également l'Institut Agro et l'École Supérieure d'Agronomie (ESA), au Mans Le Mans Université, et à Nantes l'École nationale supérieure d'architecture et Nantes Université.

ELLE COMPTE 10 LABORATOIRES PARTENAIRES

Sites	Angers	Le Mans	Nantes
Doctorant(e)s	60	29	102
Encadrant(e)s HDR	24	12	58

Cadre général des Écoles doctorales de la région Pays de la Loire

<p>RÉGION PAYS DE LA LOIRE</p>	<p>10 Écoles doctorales : chacune dirigée par un-une directeur-trice Les 10 ED sont coordonnées par le Collège doctoral</p>
<p>SITES</p>	<p>3 SITES (NANTES, ANGERS, LE MANS) <i>Chaque site comporte un collège doctoral de site avec une direction et un conseil dans lequel les 10 ED sont représentées</i></p> <p>Site d'Angers Directeur : Nicolas Clère</p> <p>Site du Mans Directrice : Nathalie Prince</p> <p>Site de Nantes Directrice : Corinne Miral</p>
<p>ÉCOLE DOCTORALE STT</p>	<p>1 directeur (Angers) et 2 directeurs-adjoints (sites de Nantes et du Mans)</p> <p>Directeur ED et site d'Angers : Didier Boisson didier.boisson@univ-angers.fr</p> <p>Directeur-adjoint site du Mans : Moïse Tsayem moise.tsayem_demaze@univ-lemans.fr</p> <p>Directeur-adjoint site de Nantes : Antoine Vion antoine.vion@univ-nantes.fr</p>

Les différents rôles

RÔLE DU DIRECTEUR ET DES DIRECTEURS-ADJOINTS DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Assurer le suivi administratif du doctorat, de la première inscription à la soutenance

Valider les réinscriptions, notamment dérogatoires

Veiller au bon suivi des doctorant(e)s par leurs encadrant(e)s

Trouver des solutions en cas de difficultés majeures ou de conflit.

RÔLE DU/DE LA DIRECTEUR/TRICE DE LA THÈSE

Assurer le suivi scientifique des recherches du/ de la doctorant(e)

Veiller à ce qu'il/elle ait de bonnes conditions pour les conduire et mener à bien la thèse : financement, insertion dans le laboratoire, relation avec l'employeur (pour les Cifre notamment) et, plus largement, le milieu professionnel.

Contribuer à la composition du comité de suivi et à sa réunion

Préparer la phase de soutenance en sollicitant le jury et en préparant le dossier

CODIRECTION / COTUTELLE

Le/la doctorant(e) peut être suivi(e) par un(e) codirecteur/trice (titulaire d'une HDR) et/ou un(e) coencadrant(e) choisi(e)(s) dans la même université ou dans tout autre établissement de l'enseignement supérieur.

La cotutelle internationale implique 2 directions de thèses dans 2 pays différents, avec co-délivrance du diplôme. Elle suppose qu'une convention soit passée entre les deux établissements dès la première année. Le/la doctorant(e) s'engage à passer plusieurs mois de l'année dans l'autre établissement.

Les différents rôles

RÔLE DE L'UNITÉ DE RECHERCHE (LABORATOIRE)

Le/la doctorant(e) est pleinement intégré(e) dans son unité de recherche ou laboratoire d'accueil

Il/elle a accès aux mêmes moyens que les chercheur/euse/s titulaires (équipements, informatique, documentation)

Il/elle a la possibilité d'assister aux séminaires et conférences et de présenter son travail dans les réunions scientifiques

L'unité est son interlocuteur pour les dépenses (commandes, ordres de mission, déplacements), même si leur financement provient d'une autre source.

Laboratoires	Tutelles
UMR CNRS 1563 Ambiances, architectures, urbanités (AAU)	CNRS, ENSA de Nantes, Grenoble, Paris-Malaquais, Paris-la-Villette, Ecole centrales de Nantes
UMR CNRS 6025 Centre nantais de sociologie (CENS)	CNRS, Nantes Université
UMR CNRS 6566 Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH)	CNRS, Universités de Nantes, du Mans, de Rennes 1, de Rennes 2, ministère de la culture
UMR CNRS 6590 Espaces et sociétés (ESO)	CNRS, Université de Nantes, d'Angers, du Mans, de Caen, de Rennes 2, Institut Agro
UMR CNRS 6554 Littoral, Environnement, télédétection, géomatique (LETG)	CNRS, Universités de Rennes 2, de Nantes, de Bretagne Occidentale et de Caen
UMR CNRS 9016 Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS)	CNRS, Universités d'Angers, du Mans et de Bretagne Sud
UPRES EA 1163 Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA)	Universités de Nantes et de La Rochelle
UPRES EA 1160 Centre François Viète d'épistémologie, histoire des sciences et des techniques	Universités de Nantes et de Bretagne Occidentale
UPR ESA Angers Laboratoire de recherches en sciences sociales (LARESS)	ESA
UMR CNRS 6297 Droit et Changement Social (DCS)	CNRS, Nantes Université

Sources de financement

Les trois années de déroulement de la thèse peuvent faire l'objet d'un financement de type contrat d'emploi, qui permet au/à la doctorant(e) d'être rémunéré(e) pour sa recherche doctorale. Il existe plusieurs sources de financement, soumises à sélection :

-Les contrats doctoraux financés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation (MESRI), l'établissement, la région ou l'agglomération

-Les contrats CIFRE, où le/la doctorant(e) est salarié(e) par une collectivité territoriale, une entreprise ou un organisme non étatique pour réaliser sa recherche doctorale dans ce cadre. Ces contrats sont cofinancés par l'Agence nationale de recherche et de technologie (ANRT)

-Des contrats doctoraux faisant suite à des appels thématiques ponctuels provenant de différents ministères

-Des contrats doctoraux faisant suite à des appels à projets (AAP) régionaux, nationaux ou européens obtenus par des enseignants-chercheurs ou des chercheurs

-Des contrats doctoraux proposés par le Réseau doctoral de santé publique et consacrés à cette thématique.

Pour une thèse à temps complet non financée par un contrat doctoral, un niveau de ressources minimal, supérieur ou égal à 80 % du SMIC net par mois est exigé.

Le comité de suivi individuel (CSI)

Le/la doctorant(e) est accompagné(e) tout au long de ses années de doctorat par un comité de suivi individuel, composé d'au moins deux personnes, dont au moins une extérieure à l'établissement.

La composition du CSI est fixée dans les 4 premiers mois suivant l'inscription par la direction de l'école doctorale sur proposition de la direction de thèse et en concertation avec le/la doctorant(e).

Le CSI a un entretien au moins une fois par an avec le/la doctorant(e) et évalue à cette occasion les conditions de son intégration dans l'équipe, de sa formation par la recherche, la cohérence de son plan de formation avec le projet professionnel et les avancées de sa recherche. Il veille aussi à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Le CSI se déroule en trois temps : un entretien entre le CSI, le/la doctorant(e) et la direction de thèse, puis un entretien sans la direction de thèse, enfin un entretien entre le CSI et la direction de thèse sans le/la doctorant(e).

Le CSI formule alors des recommandations et un avis circonstancié de réinscription qu'il transmet au/à la direction de l'école doctorale, au/à la doctorant(e) et à la direction de thèse.

Le CSI peut être réuni en dehors de la réunion annuelle pour la réinscription, sur demande du doctorant.

Les spécialités de l'ED STT

Les spécialités sont les disciplines dans lesquelles la thèse est réalisée. Ces spécialités sont spécifiques à l'ED. Aucune autre spécialité ne peut faire l'objet d'une inscription en STT. La spécialité est choisie lors de l'inscription et reportée sur le dossier. Elle figurera sur la couverture du document de thèse.

Les spécialités retenues sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace et urbanisme
- Analyse du discours
- Anthropologie
- Archéosciences
- Archéologie
- Architecture
- Archivistique
- Démographie
- Economie et société
- Epistémologie et histoire des sciences et des techniques
- Ethnologie
- Etudes européennes et internationales
- Etudes sur l'enfance et la jeunesse
- Environnement
- Géographie
- Géomatique
- Histoire
- Histoire de l'art
- Patrimoine
- Paysage
- Sciences de l'information et de la communication
- Sociolinguistique
- Sociologie
- Tourisme

Plan individuel de formation

Une offre de formation diversifiée est mise à disposition par l'ED, le pôle doctoral et le collège doctoral. Elle regroupe les formations dites « scientifiques » ou « disciplinaires » (organisées par chaque ED) et des formations transversales à caractère professionnalisant ou méthodologique (organisées par le collège doctoral). Le/la doctorant(e) doit suivre, durant la préparation de sa thèse, au minimum 100 heures de formation.

Dans le respect des règles ci-dessus, chaque doctorant(e) construit son plan individuel de formation en fonction de son parcours, des spécificités de la thèse préparée et de son projet de poursuite de carrière. La direction de thèse, le comité de suivi individuel et l'ED sont les garants de la pertinence des choix du/de la doctorant(e).

Les formations d'une part à la science ouverte, d'autre part à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique sont obligatoirement incluses dans le plan individuel de formation de chacun(e), celles aux enjeux de la transition écologique et du développement durable, et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sont recommandées.

Des actions de formations pourront être choisies en dehors de l'offre de formation proposée par les ED ou le collège doctoral et elles donnent lieu à des équivalences.

Des demandes de dispense de formation pourront être faites auprès de l'ED à hauteur de 50 heures pour les doctorant(e)s sous contrat CIFRE, en cotutelle ou ayant une activité salariée.

Formation doctorale ED STT catalogue 2023-2024

Toutes les formations proposées par le collège doctoral et les Ecoles doctorales sont consultables sur Amethis et vous devez vous y inscrire par cette plateforme.

Ne pas oublier de valider les deux formations obligatoires (Intégrité scientifique et Science ouverte).

Beaucoup de doctorant.e.s de STT ont besoin des formations proposées par la MSH Ange Guépin dans le cadre de deux programmes :

-**PROGEDO-Loire**. C'est une plateforme de services proposée par la MSH Ange Guépin qui vise à promouvoir l'utilisation et l'exploitation des données quantitatives en Sciences Humaines et Sociales, dans le cadre des activités de recherche conduites dans les universités ligériennes.

-**Huma-Num Loire**. La plateforme Huma-Num Loire vise à accompagner les chercheurs en sciences humaines et sociales des trois universités ligériennes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le développement des aspects numériques de leur projet de recherche.

Lors de Journées doctorales qui se tiendront les 21, 22 et 23 mai 2025 à Quiberon, des formations vous seront proposées :

- L'insertion professionnelle dans les carrières non-académiques
- L'insertion professionnelle dans les carrières académiques
- Apprendre à transmettre ses recherches

Pour l'année 2024-2025, l'ED STT devrait proposer comme formations :

- Elaborer un plan de gestion des données de recherche** (Antoine Vion, UN)
- La recherche au miroir de l'activité ordinaire** (Laurent Devisme, Séminaire doctoral de l'Ensa Nantes en présentiel et visio)
- L'intersectionnalité en sciences sociales** (Chadia Arab, UA)
- Méthode d'analyse de discours** (Gudrun Ledegen, R2)
- L'utilisation des images par les chercheurs, quelles précautions ?** (Patrice Marcilloux, UA)
- Formation à QGis** (Sigrid Giffon, UA)
- Productions carto-graphiques pour la valorisation et la communication scientifique avec adobe illustrator** (Laurent Pourinet, LETG Nantes)
- Mise en page avec adobe indesign. Publication de documents de valorisation scientifique dans les normes de l'édition** (Laurent Pourinet, LETG Nantes)

Équivalences

Actions de culture scientifique et technique (Fête de la science, Petits débrouillards, Nuit européenne, Nuit blanche, passeport recherche ...)	10h	Attestation de participation et description de l'action réalisée au cours de l'évènement
Participation à l'organisation d'une manifestation (journée d'étude, séminaire, conférences scientifiques)	12h	Attestation de participation au comité d'organisation et description des activités réalisées
Participation à des instances en lien avec le doctorat (Conseil d'ED, instances d'établissements, association de doctorants, responsabilités dans des réseaux scientifiques ou associations de valorisation scientifique ou de recherche, comité de rédaction)	20h	Attestation avec la liste des conseils ou réunions suivie sur la durée du doctorat
Réalisations scientifiques	20h	Liste des réalisations (participation à des congrès, présentation de posters, communications orales, présentation des travaux en séminaire)
Formation certifiante par un organisme de formation (langues ...)	En fonction	Attestation de présence de l'organisme avec le nombre d'heure de formation
MOOC, tutoriels et <u>keynotes</u> dans le domaine scientifique	20h	Liste des MOOC suivie avec l'attestation de réussite (domaine scientifique)
Participation à des écoles d'été ou Master Class	10h	Attestation de participation de l'organisateur de l'évènement avec le programme
Comité de lecture d'une revue (évaluation d'article)	5h	Attestation de participation au comité avec les activités réalisées
Tutorat (entre doctorants ou de projet de Master)	5h	Attestation décrivant l'accompagnement réalisé
Cours de niveau master	En fonction	Attestation de présence avec le nombre d'heure de formation et courrier du directeur de thèse expliquant le besoin

LES PARTICIPATIONS ET COMMUNICATIONS EN SÉMINAIRES DE RECHERCHE, JOURNÉES D'ÉTUDES OU COLLOQUES NE PEUVENT DONNER LIEU À PLUS DE 20H DE FORMATION DOCTORALE.

LA RÉDACTION D'UN ARTICLE ET SA PUBLICATION NE DONNENT LIEU À AUCUNE HEURE DE FORMATION.

Recueil des réalisations et portfolio

Les activités de pratique professionnelle de la recherche seront listées dans un recueil des réalisations. Cette liste d'activité devra reprendre les publications d'articles, la rédaction de revues, les participations et/ou présentations pendant des congrès nationaux ou internationaux.

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, un portfolio du.de la doctorant.e comprenant la liste individualisée de toutes les activités du.de la doctorant.e durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique et technique, et valorisant les compétences qu'il/elle a développées pendant la préparation du doctorat, est réalisé. Il est mis à jour régulièrement par le/la doctorant(e) sur la base du recueil de réalisations et du plan individuel de formation.

Un relevé des formations suivies, établi par le.la doctorant.e et validé par l'école doctorale, est intégré au portfolio prévu par la réglementation nationale. Ce document peut faire l'objet d'une demande par l'établissement d'inscription pour l'obtention de l'autorisation de soutenance de thèse.

Environnement de thèse

Aide à la mobilité

Tous les doctorant(e)s peuvent demander une aide à la mobilité auprès de l'école doctorale (3 appels par an) et de leur laboratoire de rattachement. Celles et ceux en contrat CIFRE peuvent disposer d'une aide de la part de la structure d'accueil.

Selon les établissements, d'autres aides peuvent être obtenues :

-Institut Agro :

Doctorants sans environnement de thèse bénéficient d'une part de l'indemnité recherche versée par le ministère de l'agriculture au EC titulaires (860 €)

Bourses de mobilité liées aux accords ERASMUS

Utilisation d'un véhicule de l'établissement pour les déplacements en France métropolitaine

Ordinateur à disposition

-ESA :

Mise à disposition ou prise en charge de moyens de transport (voiture, train, avion) et d'environnement de travail (ordinateur, bureau)

-Université d'Angers :

Pour les doctorant(e)s dont la direction de thèse dépend de l'UFR ESTHUA, une aide à la mobilité de la part de l'UFR.

Une aide de la Commission Recherche pourra être sollicitée par le laboratoire d'accueil de l'Université d'Angers à la signature effective de la convention (1000 €) et lors de la soutenance de la thèse en cotutelle (1500 €). Ces aides, non rétroactives, seront versées directement au laboratoire d'accueil pour faciliter notamment le séjour du doctorant et les déplacements du doctorant et des membres du jury ainsi que tous les frais occasionnés par le déroulement de la thèse en cotutelle. Chaque aide devra être sollicitée par la direction de thèse par courrier et être cosignée par le responsable du laboratoire dès la signature de la convention de cotutelle et après la soutenance de thèse.

Mobilité Internationale Recherche (MIR) : l'appel à projets « Mobilité internationale pour la recherche (MIR) » est dédié à la mise en place de collaborations scientifiques avec des partenaires internationaux actuels et futurs. Il existe 2 sessions par an : en septembre pour mobilités entre le 1er janvier et le 31 août, et en mars pour mobilités entre le 1er septembre et avant fin décembre. Sont concernés les personnels impliqués dans les activités de recherche (enseignants-chercheurs, chercheurs, post-doctorants, doctorants, personnels BIATSS). La prise en charge par l'UA des séjours ne peut excéder 2 mois, le montant de l'aide ne peut excéder 7 000 euros par mobilité. Pour plus de détails https://intranet.univ-angers.fr/jcms/pp11_45165/mobilite-internationale-recherche-mir

-Le Mans Université :

Pour les étudiant(e)s en cotutelle : une aide à la mobilité internationale est accordée 1 fois par thèse en cotutelle, dont le montant est attribué en fonction des revenus du doctorant, de son temps de présence total en France, et du coût des billets entre les 2 établissements. Un dossier est envoyé chaque année aux doctorant(e) en 1ère année en avril, et les demandes sont étudiées et validées toutes en même temps lors de notre conseil du pôle doctoral de juin, pour un versement direct au doctorant courant juillet.

Une aide pour la participation à des colloque ou à un séjour de recherche peut être attribuée à raison de 100€ pour un déplacement en France, 200 € pour l'Europe, et 300€ hors Europe (le montant est doublé si l'école doctorale ne participe pas). Un dossier est disponible au pôle doctoral et les demandes se font au fil de l'eau toute l'année, et validées en conseil de pôle doctoral. Les sommes sont versées au laboratoire.

-Nantes Université :

- Aides aux doctorants pour la participation à un colloque
- Demande d'exonération des droits universitaires en thèse de doctorat pour les ATV : <https://www.univ-nantes.fr/exceller-par-la-recherche/doctorat/formulaires-lies-a-la-these-de-doctorat> .
Conditions : ne pas avoir de financement et faire 50hTD d'enseignement à Nantes Université
- Bourse Eiffel : <https://www.univ-nantes.fr/international/venir-a-nantes/appel-a-candidatures-bourse-dexcellence-eiffel>
- Demandes d'exonération des droits d'inscription à Nantes Université (en cas de difficultés financières, après examen par une assistante sociale) : <https://www.univ-nantes.fr/sinscrire/toutes-les-demarches/demandes-dexoneration-des-droits-dinscription-a-nantes-universite>

Blocs de compétences du doctorat

BLOC 1. CONCEPTION ET ÉLABORATION D'UN PROJET DE RECHERCHE

- détenir** les connaissances scientifiques du domaine de recherche permettant une expertise et une analyse critique pertinentes
- faire** un état de l'art par l'exploitation des outils de documentation et de veille scientifique
- identifier** et analyser les problèmes liés à la recherche. Développer des méthodes et, des connaissances et savoir-faire pour les résoudre. Mobiliser des connaissances pluridisciplinaires / interdisciplinaires
- analyser** les concepts existants de manière critique. Et / ou proposer de nouveaux concepts
- apporter** des contributions novatrices dans le cadre d'échanges scientifiques
S'adapter en permanence aux nécessités de recherche

BLOC 2. MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE

- mettre en œuvre** les méthodes et les outils de la recherche
- définir** un budget prévisionnel et trouver les modes de financement dans le cadre d'une démarche scientifique ou d'un projet de recherche
- garantir** la validité des travaux en mettant en œuvre les dispositifs adaptés (réfèrent intégrité de l'établissement, comité d'éthique, respect des règles d'éthique et de déontologie)
- gérer** les contraintes temporelles des activités de recherche
Identifier et gérer les facteurs de réussite et/ou de blocage d'un projet de recherche

BLOC 3. VALORISATION ET TRANSFERT DES RÉSULTATS D'UNE DÉMARCHE R & D, D'ÉTUDES ET PROSPECTIVE

- définir** et mettre en œuvre une politique de transfert des résultats de recherche au bénéfice des secteurs économiques ou sociaux
- respecter** les règles de propriété intellectuelle
- respecter** les principes de déontologie et d'éthique
- mettre en œuvre** l'ensemble des dispositifs de publication permettant de valoriser les savoirs et connaissances nouvelles
- mobiliser** les techniques de communication de données en « open data »

BLOC 4. VEILLE SCIENTIFIQUE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

- acquérir, synthétiser et analyser** les données et informations scientifiques
- disposer** d'une compréhension, d'un recul et d'un regard critique sur l'ensemble des informations
- ouvrir** sa recherche à l'interdisciplinarité / transdisciplinarité
- développer** des réseaux de coopération scientifiques et professionnels à l'échelle internationale
- disposer** de la curiosité et de l'ouverture nécessaire pour se former et entretenir une culture générale et internationale

Blocs de compétences du doctorat

BLOC 5. FORMATION ET DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

- rendre compte** et **communiquer** en anglais (ou une autre langue), à l'écrit comme à l'oral
- enseigner** et **former** des publics diversifiés
- s'adapter** à un public varié pour communiquer

BLOC 6. ENCADREMENT DE D'ÉQUIPES DÉDIÉES À DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

- animer** et **coordonner** une équipe
- repérer** les compétences manquantes au sein d'une équipe et participer au recrutement
- construire** les démarches nécessaires pour impulser l'esprit d'entrepreneuriat au sein d'une équipe
- connaître** son équipe, identifier ses ressources et ses besoins pour préparer les évolutions en termes de formation et de développement personnel
- évaluer** le travail des personnes et de l'équipe vis à vis des projets et objectifs

BLOC 7. SAVOIR-ÊTRE

- savoir s'adapter**. Être persévérant.e. Savoir gérer le changement et / ou l'échec. S'engager
- développer** sa créativité, sa capacité à imaginer et formuler des idées originales. Avoir de la souplesse d'esprit et être ouvert à la nouveauté
- avoir la capacité** à s'autoévaluer. Avoir la capacité à se remettre en question. Connaître de ses propres limites
- être indépendant.e**. Être autonome. Avoir un esprit d'initiative et de prise de décision
- développer** son sens de la communication.
- développer** sa capacité d'écoute et de bienveillance.
- développer** sa capacité à travailler en équipe et son sens de la responsabilité collective

De l'inscription à la soutenance

DÉMARCHES POUR S'INSCRIRE EN DOCTORAT :

- Proposer un sujet de thèse à un directeur de recherche pressenti ou candidater à un projet de thèse proposé.
- Le projet ainsi constitué est soumis à la commission des thèses de l'ED : le dossier doit comporter, outre le projet scientifique en 5 pages environ, un CV et les avis du futur encadrant de la thèse et du directeur de l'unité d'accueil.
- Après accord, l'inscription administrative devra être faite auprès des services administratifs de l'établissement.
- Les doctorant(e)s ayant un contrat doctoral doivent réaliser leur thèse en 3 ans ; ceux et celles salarié(e)s font leur thèse à mi-temps, 6 années leur sont accordées.

RÉINSCRIPTIONS :

- La préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du/de la doctorant(e) dans son établissement d'inscription. La direction de l'ED vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont toujours assurées.
- Les demandes de réinscription sont réalisées directement sur la plateforme Amethis, après avis favorable à une réinscription de la part de la direction de thèse et du comité de suivi individuel sur la base de l'état d'avancement des travaux. La direction de l'école doctorale propose au chef de l'établissement d'inscription, la réinscription en 2e ou 3e année si ces avis sont favorables.
- Au-delà des trois années réglementaires, un formulaire de prolongation de la thèse doit être complété par le/la doctorant(e) pour chaque année supplémentaire : il nécessite l'avis de la direction de thèse, de la direction de l'ED et du chef d'établissement.

De l'inscription à la soutenance

SOUTENANCE DE THÈSE

-La soutenance doit se faire avant la fin de l'année d'inscription. La thèse doit être remise 10 semaines avant la date de soutenance prévue au service des études doctorales avec le formulaire complété.

-La soutenance doit faire l'objet d'une autorisation par l'établissement au vu des deux rapports réalisés par des enseignants-chercheurs ou chercheurs titulaires de l'HDR extérieurs à l'établissement et à l'ED.

-La composition du jury de soutenance doit être conforme à l'article 18 de l'arrêté du 25 mai 2016. Il doit être composé de 4 à 8 membres. Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

-À l'issue de la soutenance, le docteur prête serment : « En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »

-Une cérémonie de remise des diplômes de doctorat est organisée chaque année par les établissements.

Référents intégrité scientifique

Institut Agro

-Référent intégrité scientifique Yannick Outreman
integrite.scientifique@agrocampus-ouest.fr

Université d'Angers

-Référent intégrité scientifique integrite.scientifique@univ-angers.fr
-Comité d'éthique de la recherche commun avec Le Mans Université
<https://www.univ-angerslemans.fr/comite-ethique-recherche/>

Le Mans Université

-Référente scientifique Céline Béguin Celine.Beguin@univ-lemans.fr
-Comité d'éthique de la recherche commun avec l'université d'Angers
<https://www.univ-angerslemans.fr/comite-ethique-recherche/>

Nantes Université

-Référent intégrité scientifique Guillaume Durand referent-integrite-scientifique@univ-nantes.fr
-Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (CEDIS)

Cellules d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement.

Missions égalité

Institut Agro :

-Écouteant(e)s HDVSS :

stophdvss.personnel@agrocampus-ouest.fr

-Fortuné Dembi fortune.dembi@agrocampus-ouest.fr

-Sophie Jouanneau sophie.jouanneau@agrocampus-ouest.fr

Université d'Angers :

-cellule.violences@listes.univ-angers.fr

-mission-egalite@univ-angers.fr

ESA :

-Sylvie MINOT, référente direction, s.minot@groupe-esa.com

-Valérie LEBLAN, référente CSE, v.leblan@groupe-esa.com

Le Mans Université :

-cellulev2s@univ-lemans.fr

-egalite-femmes-hommes@univ-lemans.fr

Nantes Université :

-ecoute-signalement@univ-nantes.fr

ENSA Nantes :

-Anne Duschesne pour l'Ensa Nantes anne.duchesne@nantes.archi.fr

-Céline Drozd pour AAU-crenau celine.drozd@crenau.archi.fr

Services administratifs

Gestionnaire de direction de l'ED

Fatima Douasse ed-stt@doctorat-paysdelaloire.fr

Gestionnaire du site d'Angers

Fatima Douasse ed-stt.angers@doctorat-paysdelaloire.fr

Responsable administratif du collège doctoral d'Angers

Jean-François Bruggeman jean-francois.bruggeman@univ-angers.fr

Gestionnaire du site de Nantes

Dongmei Lacroix ed-stt.nantes@doctorat-paysdelaloire.fr

Responsable administrative du collège doctoral de Nantes

Delphine Landron delphine.landron@univ-nantes.fr

Gestionnaire du site du Mans

Margaux Girard et Amélia Boré ed-stt.lemans@doctorat-paysdelaloire.fr

Responsable administratif du collège doctoral du Mans

Geoffroy Martin geoffroy.martin@univ-lemans.fr

Responsable administrative du collège doctoral

Aurélie Lardeux-Pain college.doctoral@doctorat-paysdelaloire.fr